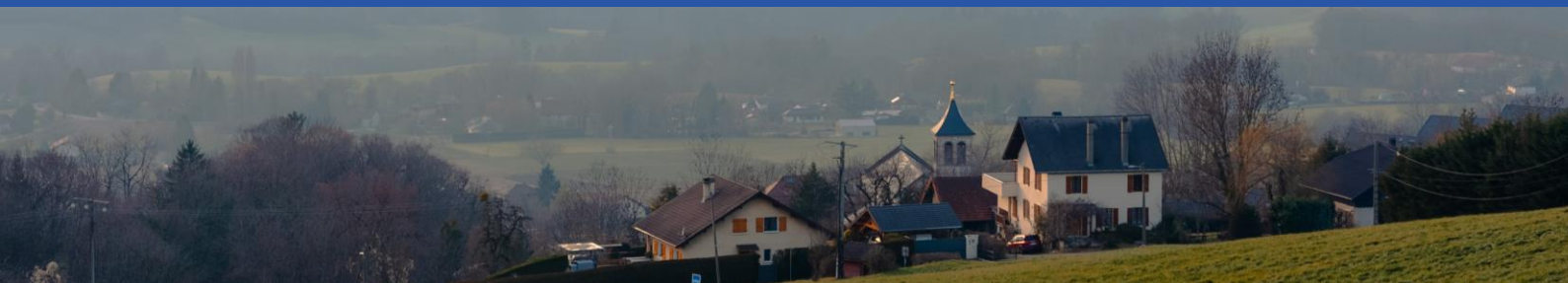




--- Votre municipalité en action ---

Juillet 2026



Social

Canicule

Les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents et peuvent être particulièrement difficiles pour les personnes âgées, isolées ou fragilisées. Durant les dernières périodes de canicule, les **membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** ont **pris contact par téléphone** avec les personnes inscrites sur le registre communal afin de s'assurer que tout allait bien et d'apporter leur soutien si nécessaire.

En revanche, **seules les personnes ayant demandé à être inscrites peuvent être contactées**. En effet, le CCAS tient un registre des personnes vulnérables de la commune. Cette inscription, gratuite et confidentielle, permet d'être appelé en cas de canicule ou de **tout autre événement exceptionnel**. Elle peut être effectuée par la personne concernée, mais aussi par un proche, un voisin ou un membre de la famille.

Si vous souhaitez être inscrit sur le registre, ou si vous connaissez une personne susceptible d'avoir besoin d'un accompagnement, n'hésitez pas à **contacter la mairie**.



Sécurité

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, approuvé en 2024, est actuellement en cours de mise à jour à la suite des dernières élections municipales. Cette actualisation porte notamment sur **l'annuaire des personnes et des acteurs mobilisables** en cas de crise.

Le PCS est un outil essentiel qui permet à la commune **d'organiser sa réponse face aux situations exceptionnelles** (intempéries, incendies, accidents majeurs, crises sanitaires, etc.). Il définit les rôles de chacun, les moyens disponibles et les actions à mettre en œuvre afin d'assurer la **protection de la population** et une gestion efficace des événements.



Environnement

Risque d'incendie

Face aux fortes chaleurs et à la sécheresse de la végétation, un arrêté municipal a été pris afin **d'interdire l'usage des feux d'artifice et des barbecues** sur l'espace public ainsi qu'en forêt. Dans une commune largement boisée comme la nôtre, la prévention du risque d'incendie est essentielle afin d'éviter tout départ de feu. L'arrêté est prolongé jusqu'au 31 août.